

VOIRIE ■

# Enfin la déviation de Maisse !

La RD 837, qui traverse la commune de Maisse, dans le canton de Milly-la-Forêt, ne répond plus depuis longtemps aux critères de sécurité routière : étroitesse de la voie et des trottoirs, risques d'accident dans la descente. Grâce à l'arrêté préfectoral signé le 5 avril, les choses vont changer ! Sous la conduite du Département, les travaux entrepris permettront enfin aux poids lourds de contourner la commune par le nord, grâce à la création d'une déviation, d'améliorer la circulation et la sécurité en ville et de réduire les nuisances pour les habitants. La déviation – une chaussée large de 7 m et longue de 6,5 km – contournera le vallon du fond de l'Ardenne et sera reliée par un carrefour giratoire à la RD 449, à hauteur des communes de Courdimanche et de Maisse. Elle se prolongera et se terminera à la RD 837, à l'est de la zone d'activité, par un carrefour giratoire. Coût de l'opération : plus de 26 millions d'euros financés à 50% par le Conseil général.



> Les poids lourds vont pouvoir contourner Maisse grâce à la prochaine déviation.



## C'est en chantier Pour plus de sécurité...

En juin, nos routes départementales sont en travaux. Au programme : la réalisation de carrefours à **Bruyères-le-Châtel** (près du cimetière) et **Champlan** (giratoire de Gutenberg), des aménagements de sécurité aux abords des établissements scolaires à **Saintry** (groupe scolaire de la mairie) et **Cheptainville** (groupe scolaire du village) ainsi que des aménagements

de l'entrée de ville de **Bruyères-le-Châtel**. En juin, toujours, s'achèvent les giratoires de **Lardy** et **Saint-Vrain**, de **Draveil** (situé en entrée de ville), de **Cheptainville**, de **Fontenay-lès-Briis** (deux carrefours sont concernés, dont une entrée de ville) ou encore de **Milly-la-Forêt**. C'est à cette période que se terminent la pose de glissières de sécurité entre

**Les Granges-le-Roi** et **Authon-la-Plaine** ainsi que les travaux de mise hors gel à **Briis-sous-Forges**. Même chose pour la desserte de la gare de **Grigny**. Toujours en juin, l'entrée de ville de **Chalo-Saint-Mars** sera finie, alors que les travaux relatifs à la RD 94 à **Épinay-sous-Sénart** concernant la suppression du passage souterrain seront en cours.

## ■ ENVIRONNEMENT

### *Aide aux communes*

- Attribution d'une subvention à la commune de **Saint-Germain-lès-Arpajon** pour la création et l'aménagement de jardins familiaux : 67 125 €.

### > **Lutter contre le bruit**

- Attribution de subventions à 2 communes :
  - **Gometz-la-Ville** pour des travaux d'insonorisation de bâtiments scolaires : 551 € ;
  - **Janville-sur-Juine** pour l'acquisition d'un sonomètre : 1 063 €.

### > **Protéger les espaces naturels sensibles**

- Acquisition amiable de parcelles de terrain nécessaires à la préservation

suite page 6 >>>

>>>

d'espaces naturels sensibles sur la commune d'**Étampes** : 9 576 €.

• Approbation de conventions avec différentes collectivités pour l'acquisition et l'aménagement d'espaces naturels sensibles et attribution de subventions :

• aux communes de :

– **Chamarande** : 3 213 € ;

– **Grigny** : 285 588 € ;

– **La Ville-du-Bois** : 14 612 € ;

– **Nozay** : 2 272 € ;

– **Saint-Aubin** : 78 300 € ;

– **Vigneux-sur-Seine** : 18 812 € ;

• à la communauté d'agglomérations du **Val d'Orge** : 42 930 € ;

• au syndicat mixte de la **Vallée de l'Orge** aval : 118 868 €.

• Élaboration d'études sur les espaces naturels sensibles et attribution de subventions à 2 communes :

– **Marcoussis** pour établir un plan de gestion du bois des Fonceaux : 2 010 € ;

– **Mennecy** pour la mise en sécurité du parc de Villeroy : 1 110 €.

### > **Sensibiliser à l'environnement**

• Approbation du contrat de sensibilisation à l'environnement avec la commune de **Sainte-Geneviève-des-Bois**

et attribution d'une subvention pour l'organisation des 6<sup>es</sup> Floralies départementales : 30 500 €.

### > **Soutenir les associations**

• Adhésion auprès de 2 associations dans le cadre de l'Agenda 21 départemental et versement de la cotisation annuelle 2004 :

– Comité français pour l'environnement et le développement durable, dit Comité 21 : 2 287 € ;

– Association pour la haute qualité environnementale, dite HQE : 1 823 €.

• Versement de la cotisation annuelle pour l'année 2004 à l'Association nationale des commissions locales d'information (ANCLI) dans le cadre de la prévention des pollutions : 800 €.